

Arrêté N°2016. ^N - - 139 /MS/CAB
Portant fin des fonctions du Coordonnateur
du Programme d'Appui au Développement
Sanitaire (PADS).

LE MINISTRE DE LA SANTE



- Vu la Constitution ;
Vu le Décret n° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
Vu le décret n°2016-003/PRES /PM du 12 janvier 2016 portant composition du gouvernement ;
Vu le décret n°2015-663/PRES-TRANS/PM/MS du 22 mai 2015 portant organisation du Ministère de la santé.

Sur proposition du Secrétaire général du Ministère de la santé

ARRETE

Article 1 : Il est mis fin aux fonctions de Coordonnateur du Programme d'appui au développement sanitaire (PADS) de **Monsieur YODA Charlemagne**, Matricule 21 347 Y, Administrateur des services de santé.

Article 2 : Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Article 3 : Le Secrétaire général, est chargé de l'application des dispositions du présent arrêté.

Ampliations :

- CAB//MS
- SG/MS
- Toutes Directions centrales/MS
- Toutes DRS
- Tous services rattachés/MS
- DCMEF
- PTF concernés
- Intéressé
- Journal Officiel
- Archives/Chrono

Ouagadougou, le **03 MAI 2016**



Docteur Smaila OUEDRAOGO